

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 13 DECEMBRE 2021**Point 4.1.8 de l'ordre du jour****Bornes automatiques de prêt des livres pour la Bibliothèque publique et scolaire****1. Introduction**

Durant ses nombreuses décennies d'existence, la Bibliothèque publique et scolaire a constamment évolué pour répondre au mieux aux besoins des publics, accompagner les mutations de la ville et de ses habitudes, apporter une plus-value à ses services, proposer de nouvelles activités et suivre l'évolution du monde des bibliothèques.

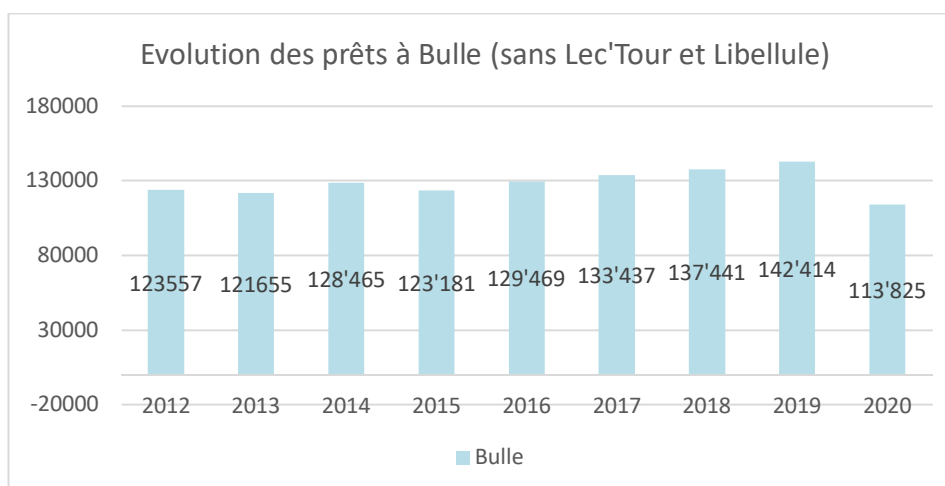
La bibliothèque est actuellement la plus importante bibliothèque de lecture publique et scolaire du canton de Fribourg, hormis la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, en ce qui concerne les prêts, les heures d'ouverture, les animations scolaires et le personnel qualifié. La bibliothèque est aujourd'hui arrivée à un tournant de son fonctionnement traditionnel concernant l'accueil des publics et la gestion des prêts. L'implémentation de bornes automatiques de prêt, réflexion menée depuis plusieurs années, associée à l'agrandissement de l'institution, a pour but de mieux répondre aux besoins des usagers en termes d'autonomie et d'ouverture élargie, ainsi que de faciliter le travail du personnel à la réception.

La technologie RFID (radio frequency identification), liée aux bornes automatiques de prêt, existe depuis les années 1990. En Suisse, ce système s'est d'abord implanté dans les grandes institutions universitaires. Il fait désormais partie des moyens techniques mis en œuvre dans tous les types de bibliothèque pour répondre à différents besoins.

2. Constats

Depuis 2005, la bibliothèque prête chaque année plus de 120'000 documents (sans comptabiliser les bibliothèques scolaires de Lec'Tour et Libellule). Cette évolution est constante et régulière. En 2019, la bibliothèque a prêté plus de 142'000 documents, avant un net recul en 2020 en raison de la fermeture de l'institution due aux consignes sanitaires (COVID). Ces résultats sont réjouissants et montrent l'importance de la bibliothèque pour la population. Ils amènent en revanche un surcroît de travail au niveau de la réception (prêt et retour des livres, rangement des livres), au détriment du temps à disposition pour accueillir le public, renseigner les usagers, gérer les collections, mais surtout moins de temps pour la médiation culturelle, pour les animations et les activités, essentielles à la vie de la bibliothèque.

Face à cette problématique, un travail de master sur l'implémentation de bornes automatiques de prêt a été mandaté en 2020, travail effectué par Mme Héloïse Hahling à la HEG de Genève. Ce master est une étude complète sur les bornes automatiques, leur installation, les conséquences positives et négatives pour le public et pour le personnel. Il est également une marche à suivre pour la réalisation de ce projet.



3. Bornes automatiques de prêt des livres

Les bornes automatiques de prêt utilisent la technologie RFID; ce sont des puces utilisant des ondes radio, collées sur les documents, qui permettent de stocker de l'information (le titre du document, son emplacement dans la bibliothèque), de faire des transactions multiples en une seule manipulation (prêt-retour de plusieurs documents en même temps par le biais d'une platine) et peuvent également servir d'antivol.

L'implémentation de bornes automatiques de prêt poursuit plusieurs buts :

1. faciliter le travail du personnel et fluidifier les transactions à la réception,
2. amener une partie des usagers à plus d'autonomie,
3. libérer du temps pour le conseil aux usagers,
4. proposer des heures d'ouverture élargies, sans personnel, une fois l'agrandissement réalisé.

Toutefois, il a été décidé que l'utilisation de ces bornes par le public serait optionnelle et non obligatoire. Ainsi celui-ci pourra, s'il le souhaite, profiter de plus d'autonomie et de moins d'attente à la réception.

Il est important d'entamer ce projet en amont de l'agrandissement afin que le personnel et le public soient déjà familiarisés avec cette nouvelle technologie, y compris en cas de délocalisation temporaire de la bibliothèque durant les travaux. De plus, le bâtiment rénové comptera des salles supplémentaires, dont certaines pourraient être ouvertes à des horaires élargis sans personnel. Le système RFID permet une grande flexibilité.

4. Planning de réalisation

L'implémentation des bornes sera développée en trois phases, de manière coordonnée avec le projet d'agrandissement.

Première phase

Avant l'agrandissement (2022-23) : équipement des livres du libre-accès avec les puces RFID, installation de trois platines de lecture pour paramétrer les étiquettes et enregistrer les transactions (prêt-retour) à la réception, paramétrage et installation de deux bornes de prêt et d'un portique antivol, formation du personnel et des usagers.

Deuxième phase

Pendant l'agrandissement de l'institution : utilisation du système RFID pendant la délocalisation de la bibliothèque due aux travaux.

Troisième phase

Avec l'agrandissement de l'institution : installation d'une borne de prêt supplémentaire en libre-accès, installation d'une boîte ou automate de retour en extérieur, installation d'un dispositif d'accès hors des horaires d'ouverture.

5. Descriptif des coûts

Matériel (bornes, portique, programme informatique, etc.)	Fr.	65'095.00
Installation	Fr.	27'050.00
Maintenance	Fr.	10'915.00
Equiperment des livres avec puces RFID	Fr.	15'000.00
Total des coûts	Fr.	118'060.00

6. Crédit demandé

Total des coûts	Fr.	118'060.00
Fonds énergie 1 %	Fr.	1'180.00
Fonds culture et embellissement 1%	Fr.	1'180.00
Total investissement	Fr.	120'420.00
Crédit demandé, arrondi à	Fr.	<u>120'000.00</u>

En conclusion, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 120'000.00 pour l'acquisition et l'installation de bornes automatiques de prêt des livres pour la Bibliothèque publique et scolaire.

Financement : par emprunt de Fr. 120'000.00 auprès d'un établissement financier

Amortissement : 25 % par année, dès 2024

Intérêts : 1.5 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard